



Photo : Gaspard Panfiloff



# Le Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine **2017-2022** Priorités



## QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA CONFÉRENCE ALPINE ?

Le Programme de travail pluriannuel 2017-22 (PTP/MAP) définit des priorités communes pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention alpine et de ses Protocoles. Il fournit un cadre d'actions et offre des stratégies et des outils pour relever les défis auxquels les Alpes sont confrontées.

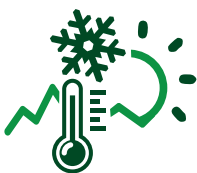
## UNE VISION, UN PROGRAMME, SIX ANS, SIX PRIORITÉS

Le MAP 2017-2022 contribue à une vision globale à long terme consistant à établir les Alpes comme une région pilote pour vivre durablement au cœur de l'Europe, comme l'indique la Déclaration sur le Programme de travail pluriannuel 2017-2022 adoptée par la XIVe Conférence alpine de Grasse (Allemagne). Il identifie six priorités.



### SE FOCALISER SUR LES GENS ET LA CULTURE

Cette priorité vise à promouvoir une qualité de vie élevée dans les Alpes en utilisant les savoirs locaux et traditionnels, en répondant aux changements démographiques, en améliorant les structures de gouvernance et en les adaptant aux futurs besoins de la population pour rendre les sociétés alpines résilientes et innovantes.



### ADOPTER DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cette priorité se concentre sur l'accroissement des efforts d'adaptation au changement climatique, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mise en œuvre de mesures relatives aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, et de développement d'une économie et d'un mode de vie neutres en carbone. Le travail de la Convention alpine offre une excellente base pour développer une stratégie globale de neutralité climatique. Une telle stratégie doit viser à augmenter l'adaptation et l'atténuation régionales pour tendre vers un objectif idéal de neutralité climatique globale dans les Alpes à l'horizon 2050.



### PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ ET LE PAYSAGE

Cette priorité vise à maintenir et à valoriser la biodiversité dans le sens large. Ceci inclut la diversité des espèces, des écosystèmes et des habitats et leurs connexions spatiales, ainsi que les paysages culturels et naturels uniques des Alpes.



### PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE VERTE

Cette priorité appréhende le rapport entre l'économie et l'environnement et concerne différents secteurs économiques alpins comme l'énergie, les transports, la sylviculture, l'agriculture, le bâtiment et le tourisme. Cette priorité inclut également des objectifs sociaux tels que la gestion juste et socialement équitable des processus économiques, ainsi que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.



### PROMOUVOIR LES TRANSPORTS DURABLES

Cette priorité concerne divers aspects importants pour les transports durables sur le territoire de la Convention alpine. Ceci inclut l'intégration et l'harmonisation des coûts externes générés par les transports transfrontaliers de marchandises, la promotion de solutions innovantes pour assurer l'accessibilité, l'évaluation des mesures de péage les plus appropriées, la gestion des impacts environnementaux et des émissions, ainsi que la promotion des carburants alternatifs émettant moins de CO<sub>2</sub> et de polluants.



### JOUER UN RÔLE DE PREMIER PLAN DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA RÉGION ALPINE (SUERA)

L'accent de cette priorité vise à consolider la position de la Convention alpine au sein de la SUERA et à façonner activement les activités de la SUERA qui sont importantes pour la Convention alpine. Ceci comprend la direction effective du Groupe d'action 6 de la SUERA avec le Land de Carinthie, mais aussi une participation active et un apport aux autres Groupes d'action de la SUERA, dans la mesure du possible et si ceci est pertinent pour la Convention alpine.

## LA FEUILLE DE ROUTE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Une feuille de route globale pour le PTP 2017-2022 a été développée. Elle sera actualisée par la Conférence alpine tous les deux ans. Le but de la feuille de route est d'identifier des actions communes, spécifiques et à court terme dans le cadre des priorités du PTP. Ceci facilite une approche pratique et promeut une démarche pragmatique dans la mise en œuvre du PTP.

## PARTENARIAT

La mise en œuvre réussie du PTP exige des partenariats forts. Les partenariats sont cruciaux pour échanger des expériences entre les différents domaines et groupes de connaissances, ce qui permet de renforcer les liens de la Convention alpine avec divers acteurs et de conférer une meilleure visibilité à la Convention.

## **Pour de plus amples informations**

Le texte intégral du Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine 2017-2022, la Déclaration de la Conférence alpine et la feuille de route en cours peuvent être consultés sur le site [www.alpconv.org](http://www.alpconv.org).

**La Convention alpine** est un traité international pour le développement durable et la protection des Alpes ratifié par les pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) ainsi que l'Union européenne.

**Graphisme et impression : Kultig Werbeagentur**  
**Photo : Gaspard Panfiloff**

Financé par la Présidence allemande de la Convention alpine 2015-2016 :

Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, du bâtiment et de la sûreté nucléaire  
Ministère d'État bavarois de l'environnement et de la protection des consommateurs

### **Secrétariat permanent de la Convention alpine**

Herzog-Friedrich-Straße 15  
A-6020 Innsbruck  
Tél . : +43 (0)512 588 589-12  
Fax : +43 (0)512 588 589-20

### **Bureau de Bolzano / Bozen**

Viale Druso / Drususallee 1  
I-39100 Bolzano / Bozen  
Tél . : +39 0471 055 357  
Fax : +39 0471 055 359